Image not found or type unknown

Le droit au chômage des gérants et associés de SARL

Fiche pratique publié le **17/04/2014**, vu **670 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La situation des gérants de SARL vis-à-vis de l'assurance chômage gérée par le Pôle emploi est assez contrastée.

Les gérants associés minoritaires de SARL peuvent bénéficier de l'assurance chômage gérée par le Pôle emploi, sous réserve qu'ils cumulent valablement un contrat de travail et un mandat, c'est-à-dire que le contrat place le titulaire dans un véritable état de subordination.

Voir le guide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés